

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV PLUS ARRETEE AU 31 MARS 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2004

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2003, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la Société «SICAV- PLUS» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2004.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 mars 2004 font apparaître un total du bilan de D : 2.416.182, un actif net de D : 2.406.291 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 31.423.

Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-PLUS » arrêtés au 31 mars 2004 tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Le Commissaire aux Comptes

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2004 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
Portefeuille-titres	4	1 811 616	1 573 198	2 059 106
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		228	241	246
Obligations et valeurs assimilées		1 811 388	1 422 548	1 924 188
Titres d'OPVCM		-	150 409	134 672
Placements monétaires et disponibilités		603 689	1 657 329	731 503
Placements monétaires	6	601 686	1 832 727	728 491
Disponibilités		2 003	(175 398)	3 012
Autres actifs		877	1 874	887
TOTAL ACTIF		2 416 182	3 232 401	2 791 496
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	8	6 052	3 947	6 132
Autres créditeurs divers	9	3 839	219 873	2 692
TOTAL PASSIF		9 891	223 820	8 824
<i>ACTIF NET</i>				
Capital	12	2 296 961	2 877 856	2 681 854
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		86 163	102 211	-
Sommes distribuables de l'exercice		23 167	28 514	100 818
ACTIF NET		2 406 291	3 008 581	2 782 672
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 416 182	3 232 401	2 791 496

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2004	Période du 01/01 au 31/03/2003	Année 2003
Revenus du portefeuille-titres	5	26 317	14 820	77 237
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 317	14 820	77 237
Revenus des placements monétaires	7	7 194	6 966	47 038
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		33 511	21 786	124 275
Charges de gestion des placements	10	(6 724)	(4 385)	(26 064)
REVENU NET DES PLACEMENTS		26 787	17 401	98 211
Autres produits		32	13	213
Autres charges	11	(648)	(524)	(2 666)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 171	16 890	95 758
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 004)	11 624	5 060
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		23 167	28 514	100 818
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 004	(11 624)	(5 060)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 284)	603	6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 536		868
RESULTAT DE LA PERIODE		31 423	17 493	102 867

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2004	Période du 01/01 au 31/03/2003	Année 2003
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	31 423	17 493	102 867
Résultat d'exploitation	26 171	16 890	95 758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 284)	603	6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 536	-	868
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(407 804)	1 183 105	871 822
Souscriptions			
- Capital	376 821	1 793 576	3 035 048
- Régularisation des sommes non distribuables	281	549	109 933
- Régularisation des sommes distribuables	16 004	77 462	41 537
Rachats			
- Capital	(766 571)	(662 713)	(2 198 151)
- Régularisation des sommes non distribuables	(676)	(114)	(80 068)
- Régularisation des sommes distribuables	(33 663)	(25 655)	(36 477)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(376 381)	1 200 598	974 689
ACTIF NET			
En début de période	2 782 672	1 807 983	1 807 983
En fin de période	2 406 291	3 008 581	2 782 672
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	82 757	55 942	55 942
En fin de période	70 730	92 176	82 757
VALEUR LIQUIDATIVE	34,021	32,640	33,625
TAUX DE RENDEMENT	1,18%	0,99%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Mars 2004

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2004, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2004 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2004, à D: 1.811.616, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2004	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		358	228	0,01%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		358	228	0,01%
<u>Actions</u>				
PBHT	50	358	228	0,01%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 744 908	1 811 388	75,28%
Obligations des sociétés		300 367	315 066	13,09%
AIL 99 A	800	46 967	48 105	2,00%
TUNISIE LEASING 2002-2	1750	175 000	184 565	7,67%
TUNISIE FACTORING 2002	980	78 400	82 396	3,42%
Bons du trésor assimilables		1 444 541	1 496 322	62,18%
BTA 09 2004-6.5%	600	594 010	614 544	25,54%
BTA 01-2005-6.750%	350	348 113	352 440	14,65%
BTA 07 2014 8.250%	400	402 622	424 464	17,64%
BTA 04-2005-6.375%	100	99 796	104 874	4,36%
Total		1 745 266	1 811 616	75,29%

NOTE 5 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 26.317 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2004, contre D : 14.820 pour la période du 01.01 au 31.03.2003, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2003	Trimestre 1 2002
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	4 441	2 466
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	21 876	12 354
TOTAL	26 317	14 820

NOTE 6 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2004 à D : 601.686 contre D: 1.832.727 au 31.03.2003, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2004	% Actif net
Dépôt à vue		253 764	257 053	10,68%
Amen bank pasteur		253 764	257 053	10,68%
Bon du trésor à court terme		334 464	344 633	14,32%
Souche 52 S 04/05/2004 acquis le 06/05/2003	350 000	334 464	344 633	14,32%
Total général		588 228	601 686	25,00%

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2004 à D : 7.194, contre D : 6.966 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2003, et présente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2004 sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2004	Trimestre 1 2003
Intérêts des bons du trésor à court terme	3 184	4 065
Intérêts des dépôts à vue	4 010	2 901
TOTAL	7 194	6 966

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique présente au 31 mars 2004 un solde de D: 6.052 contre D: 3.947 au 31 mars 2003 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 janvier 2004 au 31 mars 2004 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2004</u>	<u>31/03/2003</u>
Montant HT	5 698	3 716
TVA	1026	669
Total TTC	6 724	4 385
Retenue à la source	672	438
Net à payer	6 052	3 947

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2004 à D : 3.839, contre D: 219.873 au 31 mars 2003 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2004</u>	<u>31/03/2003</u>
Redevance CMF au 31.03.2004	201	251
Retenues à la source sur commissions à payer	672	438
Achats de titres à payer	-	214 582
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31.03.2004	2 311	3 947
Autres	655	655
Total	3 839	219 873

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2004 à D: 6.724 contre D: 4.385 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 1er trimestre 2004.

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2004 à D: 648 contre D: 524 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2003 et correspondent à la redevance du CMF.

NOTE 12 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2004, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2003</u>	
Montant	2 681 854
Nombre de titres	82 757
Nombre d'actionnaires	787
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	376 821
Nombre de titres émis	11 628
Nombre d'actionnaires nouveaux	65
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(766 571)
Nombre de titres rachetés	(23 655)
Nombre d'actionnaires sortants	(80)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 284)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	9 536
Régularisation des sommes non distribuables	(395)
<u>Capital au 31-03-2004</u>	
Montant	2 296 961
Nombre de titres	70 730
Nombre d'actionnaires	772